

REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE SAINT BONNET DE SALERS
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la séance du 31 mai 2017

Présents: Colette DAUZET, Jean-Louis FRAYSSE, Lucien LARRIVE, Maryline DELMAS, Anthony MERCIER, Sophie ROCHE, Jean-Paul TOURNADRE

Représentés: Christiane CHANUT-RIGAUDIERE, Guy CHEVALIER, Patricia MASSON

Absents: Elise DUCHER

Secrétaire de séance: Sophie ROCHE

Début de séance à 19h05

Lecture du compte-rendu de la dernière séance. Vote : 10 voix pour.

Objet: Création d'un poste de cantinière en contrat à durée déterminée

Etant donné le départ en retraite de Monique Veyrière au 1er juin, Madame le Maire explique la nécessité de prendre une délibération pour la création d'un poste de cantinière en CDD pour celle-ci, pour la période allant du 1er juin au 7 juillet 2017, date de la sortie des classes.

Le conseil municipal approuve cette décision par 10 voix pour.

La rémunération se fera sur la base des conditions actuelles de son contrat : indice majoré 367 et indice brut 407.

Le Conseil charge Madame le Maire de déclarer auprès du Centre de Gestion la création d'emploi et l'autorise à signer le contrat à durée déterminée correspondant.

Objet : Questions diverses :

Assainissement : Madame le Maire fait état de la réunion qui s'est tenue en sous-préfecture en présence de tous les partenaires au sujet du problème de l'assainissement : d'autres résultats d'analyse sont attendus (SEC) et attende également de la finalisation de la nouvelle convention à établir entre la Coopérative Laitière et la commune, ainsi qu'attente du dossier Loi sur l'eau.

Poste de cantinière : il faut chercher un remplacement pour ce poste. Le candidat doit avoir le diplôme et la formation correspondante. Il a été convenu de contacter Pôle Emploi pour se renseigner sur les contrats aidés et les contrats de service civique.

Arrêt Jean-Michel Lacombe : cet arrêt est prolongé jusqu'au 1^{er} septembre. Madame le maire présente au Conseil le courrier du Centre de Gestion avec les conclusions du Dr Lachaze du 23 mars dernier (temps partiel thérapeutique à 80%, renouvelable 6 mois). Une contre-expertise a été demandée chez le Dr Roche à Riom-es-Montagne. La mairie est en attente du résultat.

Pour l'instant, reprise à mi-temps pour 3 mois. Il faudrait des précisions sur le type de travail autorisé par les termes « travail léger ».

Poste de secrétaire de mairie : Madame le Maire précise qu'une nouvelle annonce a été déposée auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Aurillac pour le recrutement d'une secrétaire de mairie à compter du 1^{er} août.

Fin de séance à 20h.